

# LA CGT UNE FORCE À VOS CÔTÉS

**Pendant la période du 2 mai au 15 juillet 2023, nous allons entamer des négociations sur le site de Jarrie pour donner suite à la Convention Collective Nationale de la Métallurgie. Au cours de ces négociations, nous aborderons divers sujets liés à la convention collective, tels que les salaires, les horaires de travail, les conditions de travail, les avantages sociaux et les congés. L'objectif de ces négociations est de parvenir à un accord équitable et satisfaisant pour toutes les parties impliquées.**



# TITRES RESTAURANTS PANIER JOURS

## REVENDEICATION CGT 1

- ✓ REVALORISATION DE LA PRIME DE PANIER JOUR À **6 €** ;
- ✓ REVALORISATION DES TITRES RESTAURANTS À **10 €** ;
- ✓ UNE PRISE EN CHARGE DE **60 % (6 €)** PAR L'EMPLOYEUR ET DE **40 % (4 €)** PAR LE SALARIÉ POUR LES TITRES RESTAURANTS.



# GRILLE DES SALAIRES MINI FRAMATOME JARRIE

## REVENDEICATION CGT 2

Nouvelle Cotation Applicable le 01/01/2024	Coefficient Valable jusqu'au 31/12/2023	Salaire Mini Revendiqué CGT
A1	190	2180 €
A2	215	2330 €
B3	240	2460 €
B4	255	2580 €
C5	270	2710 €
C6	285	2830 €
D7	305	2950 €
D8	335	3170 €
E9	365	3360 €
E10	395	3600 €

# Avenant prime d'incommodité

## REVENDICATION CGT 3

- ✓ Une revalorisation des primes d'incommodité, et création de forfait pour les journaliers et les AMP.
- ✓ Le passage au forfait d'incommodité supérieur pour les intervenants effluent et le secteur Métal.

Forfait d'incommodité	Existant	Revendiqué CGT
Forfait A	35.03 €	70 €
Forfait B	76.23 €	120 €
Forfait C	117.42 €	200 €
Forfait D	158 .63 €	250 €
Forfait E	<b>NEW POUR LES JOURNALIERS ! 20 €</b>	
Forfait F	<b>NEW POUR LES AMP ! 50 €</b>	

# JOURS DE REMONTES

## J8 ET J7

### REVENDEICATION CGT 4

- ✓ **Suppression des 15 jours (J8, J7) de remontes dans l'année ;**
- ✓ **La direction placerait nos 9 (JRS/JRB) sur les neuf jours de J8 en contrepartie nous ferait don de 3 jours ;**
- ✓ **Par ailleurs, la direction conserverait 3 jours de remontes dans l'année pour les formations ou autres besoins.**



# FORFAITISATION DES PRIMES DE POSTE

## REVENDEICATION CGT 5

- ✓ Création d'un forfait POSTÉ 5X8 à **35 %** ;
- ✓ Création d'un forfait POSTÉ 2X8 sur 7J à **32 %** ;
- ✓ Création d'un forfait POSTÉ 2X8 à **10 %** ;
- ✓ Une garantie d'aucune perte sur les indemnités des congés payés.



# RÉMUNERATION DES PRIMES DE POSTES

## REVENDEICATION CGT 6

- ✓ Le paiement des primes de poste à **35 h**, actuellement **39 h** ainsi que la majoration des primes de nuit à **40 %** actuellement **20 %**.



# **NÉGOCIATION D'UN NOUVEL ACCORD GPEC SUR LE SITE DE JARRIE**

## **REVENDEICATIONS CGT 7**

- ✓ **Le passage au coefficient 335 les Agents de Maitrise Posté ;**
- ✓ **Le passage au coefficient 305 les techniciens référent ;**
- ✓ **Le passage au coefficient 285 les techniciens métal et les polyvalents ;**
- ✓ **Le passage au coefficient 270 les intervenants 3+ et les conducteurs donneur d'ordre ;**
- ✓ **Le passage au coefficient 255 les conducteurs d'installations.**





# RELÈVE AU POSTE DE TRAVAIL

## REVENDEICATIONS CGT 8

- ✓ Il y a un grand nombre de postés où la passation de consignes dépasse les 20 minutes allouées, sans que les salariés soient payés pour ce temps supplémentaire.
- ✓ La CGT demande l'instauration d'un système de comptage du temps excédant les 20 minutes allouées, afin que les salariés puissent bénéficier d'heures de récupération en échange de ce temps supplémentaire.



# SECTEUR PRÉPARATION

## REVENDEICATIONS CGT 9

- ✓ Rédaction d'une note de direction visant à définir les tâches assignées aux préparateurs par équipe et par poste (X+1).
- ✓ Convertir les primes basées sur les actes des préparateurs en un montant forfaitaire de 900 euros, étalé sur une période de 13 mois.

